

sommaire

EDITORIAL par Monsieur Thierry Pattou**PORTRAIT** la Veille Sociale de Lyon**TRIBUNE** le droit à l'assistance, un droit pervers, par Lucien Duquesne**LA GAZETTE** des nouvelles de la Fédération**REVUE DE PRESSE****EDITORIAL**

par Thierry Pattou,

président de la Mutualité Française des Alpes Maritimes

Quand on pense « Samusocial », on pense souvent aux actions d'hiver du soir ou de nuit. C'est parfois oublier que tisser du lien social peut aussi et surtout se faire en journée.

Il s'agit bien d'occuper l'espace où les SDF se trouvent : la rue, d'aller à la rencontre de personnes qui ne demandent plus rien de façon à ne pas laisser cette population vulnérable se renfermer dans une solitude destructrice de personnalité.

Mais il s'agit aussi de rencontrer un public passé à côté de tout suivi, méconnaissant ses droits et les structures existantes, d'atteindre un public ayant connu une rupture lors d'un suivi social passé.

Dans tous les cas, il s'agit d'engager le dialogue afin que la parole circule à nouveau entre deux personnes citoyennes.

Tout comme pour une urgence médicale, la première étape est bien une phase de stabilisation sur le terrain même. Mais tout comme dans le secteur sanitaire, la seconde phase de « soins » en relation avec le milieu institutionnel est tout aussi indispensable.

Le travail de l'équipe mobile du « Samusocial » consiste alors à nouer une relation qui se transforme en confiance grâce aux rencontres répétées avec les personnes. Cette somme d'interventions ponctuelles peut permettre l'émergence d'une demande que la mobilité du dispositif permet de saisir dès que se dessine la moindre ébauche de formulation.

C'est pour cette raison que le temps lié à la « réinsertion » sera long. On ne fait pas remonter un plongeur sous-marin à la surface brutalement sous peine de le tuer par embolie gazeuse. Il doit respecter le temps des paliers de décompression qui lui permettront de s'équilibrer à chaque étape. Il en est de même pour une personne en rupture de lien social, culturel, professionnel et sanitaire. Il faut lui laisser « son » temps de rééquilibrage. C'est ce que veut dire le Docteur Emmanuelli lorsqu'il affirme que « le travail avec les personnes SDF sera d'autant plus long que leur errance a été longue ».

Plusieurs entretiens sont souvent nécessaires pour établir une relation de confiance, permettant au « samusocial » d'évaluer les situations et d'aider à faire émerger les demandes.

L'intervention des équipes mobiles des « samusociaux » doit s'inscrire dans un principe éthique de citoyenneté et de respect des personnes : elle n'agit pas contre leur volonté, ni les force à entreprendre des démarches ou à aller dans les structures qui leur sont réservées. Au contraire, **l'enjeu est de les aider à retrouver leur autonomie.** Il s'agit bien de respecter là encore « leur » rythme de vie.

Les personnes n'ont souvent plus l'autonomie nécessaire pour entreprendre des démarches seules : **une phase d'accompagnement par l'équipe est utile jusqu'à ce qu'ils retrouvent cette autonomie.**

Mais si l'équipe mobile propose son aide, elle doit toujours le faire « avec la personne » et non pas « à la place de la personne ».

En rendant les personnes actrices de leur réinsertion, la fonction de l'équipe mobile du « samusocial » s'inscrit dans une logique d'insertion et non pas d'assistance.

Ce travail ne peut se faire qu'en journée lorsque les partenaires institutionnels à coordonner autour et pour la personne SDF sont disponibles, en un mot, lorsque les « bureaux » sont ouverts.

Ainsi, avec les partenaires se met en place une démarche solidaire d'analyse, de compréhension, de réflexion en commun visant à développer les compétences globales dans la gestion d'une possible réinsertion et à retrouver une confiance en soi bien entamée par la vie.

La Veille Sociale de Lyon :

« C'est en marchant que se fait le chemin ... »

Dans le Rhône comme dans tous les départements, a été mis en place un dispositif de **veille sociale** chargé d'**informer** et d'**orienter** les personnes en difficulté. La Veille Sociale, à Lyon, est assurée par un **collectif de 3 associations** : Entretemps, Notre Dame des Sans Abris, et Regis, qui rassemblent leurs particularités propres pour essayer d'apporter une réponse globale au problème de l'exclusion.



3 modes d'interventions complémentaires :

La veille Sociale de Jour : une équipe de travailleurs sociaux allant dans la rue à la rencontre des personnes sans-abri, tous les jours de l'année, pour prendre le temps de créer un lien, de mettre en place un accompagnement individualisé, alerter sur les besoins et contribuer à une meilleure connaissance des processus d'exclusion ;

La Veille sociale Mobile : dispositif renforcé en période hivernale avec un camion qui sillonne la ville jusqu'à une heure du matin pour répondre aux signalements du 115, assurer une présence auprès des personnes et véhiculer celles qui le désirent vers les centres d'hébergement d'urgence ;

La veille Sociale Téléphonique : accessible par le 115, 24 H / 24.

Un « Point Accueil » : une pièce de 12 m², un peu en retrait de la Gare de Perrache, où l'on offre rien d'autre qu'un café..., mais où, tous les matins, se consolide le lien.

L'accompagnement social : de l'éphémère à la durée

Pour Pascal Delolme, coordinateur de la Veille Sociale : « *Au delà de l'urgence première de notre mission - mettre à l'abri les personnes qui le désirent -, c'est l'accompagnement physique des personnes qui nous semble prioritaire.* »

En effet, dans le contexte de l'environnement institutionnel, avec notamment la fragmentation des réponses matérielles, effectuer une démarche est coûteux, il faut passer l'épreuve de l'entretien considéré parfois comme un interrogatoire, une seule étape requiert tant d'énergie qu'il devient difficile de se mobiliser pour une deuxième, une troisième ... tout cet investissement dans une recherche qui demeurera très longtemps infructueuse par manque de place ! Pour des personnes qui n'ont plus la capacité de soutenir une demande auprès d'un service social, d'un lieu de soin ou qui n'ont plus l'énergie de rejoindre une structure d'hébergement d'urgence, seul un accompagnement à long terme, administratif, matériel, social, mais aussi psychique, permettra peut être l'émergence d'autre chose que les diverses manifestations de souffrance (errance, passage à l'acte, alcoolisation). « *Et même s'il n'est pas simple, dans la durée d'un accompagnement, de résister à la répétition parfois épuisante de la souffrance de l'autre, c'est en accompagnant, surmontant les temps de doute, d'hésitation, de découragement, les temps de répétition, de régression du sujet, que nous resterons des professionnels attentifs et vivants pour celui que nous aidons.* »

152 places d'urgence mobilisées de début novembre à fin avril en plus des 1364 places pérennes, près de mille nuitées d'hôtel pour les familles ou les plus fragiles, quelques 150 à 200 contacts par mois à travers la veille sociale.

Et même si la saturation des structures d'hébergement depuis l'arrivée massive des demandeurs d'asile (plus de 100% d'occupation durant quasiment tout l'hiver), ne permet plus à l'équipe d'avoir la même présence auprès des « grands exclus », la Veille Sociale de Lyon, guidée par la volonté de se positionner en acteur de l'urgence sociale, a choisi de ne pas limiter le nombre de demandeurs d'asile accueillis. Ils ont représenté cet hiver quelques 46% des personnes accompagnées



Le travail en réseau comme nécessité technique et vitale.

Le public à la rue rencontré par l'équipe est hétérogène, confronté à des problématiques difficiles (santé, logement, alimentation, santé mentale, ...) qui repoussent bien souvent les limites des dispositifs sociaux actuels. « *L'expérience nous a appris qu'il n'y avait de réponse possible qu'en réseau avec les partenaires du champ social, du champ sanitaire et les pouvoirs publics (services de l'état – collectivités locales).* »

Rester disponible et à l'écoute des uns et des autres pour favoriser l'émergence d'une pensée commune est indispensable pour la cohérence des interventions. Sur certains « cas », des rencontres sont organisées avec tous les partenaires – réseau social rue-hôpital, Interface SDF, centre hospitalier, équipe mobile de coordination, etc., afin de préciser le rôle de chacun et d'aboutir à des bricolages créatifs.

Réflexions pour l'avenir

Les publics à la rue sont tellement complexes, divers, évolutifs, qu'il est indispensable de ne jamais tenir pour acquis ce que l'on pense savoir d'eux, de leurs interactions et de leurs évolutions. « *Nous sommes ainsi convaincus qu'il faut en permanence adapter les pratiques d'accueil, d'accompagnement, d'hébergement, à la réalité des usagers. Mais toujours accompagner plutôt qu'adresser, mettre en relation plutôt que diriger vers, avoir le souci constant de construire des partenariats actifs, savoir reconnaître le travail de l'autre, pour faire face ensemble à une agressivité d'autant plus croissante que nombre de personnes restent à la rue sans solutions. Sachant qu'une partie du travail consiste à rester présent malgré tout, même impuissants à offrir une réponse autre que celle de la rue.* » La Veille Sociale de Lyon est en marche ...

Le droit à l'assistance, un droit pervers

Par Lucien Duquesne

extraits d'un article paru dans le journal LIBERATION du 3 avril 2003

En matière de logement, il faut se méfier des mesures provisoires qui, le plus souvent, font obstacle aux droits fondamentaux des plus démunis.

Nous l'avions presque oublié : le 15 mars, des milliers de personnes sont à nouveau expulsées « légalement » de leur logement sans que pour autant une solution leur soit proposée. [...] De même, nous aurions presque oublié, si le froid de janvier n'avait pas causé la mort d'une dizaine de personnes en deux jours, que des milliers d'entre nous dorment dehors chaque nuit de l'année. Des dizaines de milliers de personnes et de familles subsistent dans des logements précaires, insalubres, ou dans des abris de fortune. [...]

Le droit au logement fait partie des six droits fondamentaux énumérés dans l'article premier de la loi de 1998 contre les exclusions : l'emploi ou des moyens convenables d'existence, le logement, la protection de la santé, l'égalité justice, l'éducation, la formation et la culture, la protection de la famille et de l'enfance. [...]

Ceux qui subsistent la grande pauvreté ont besoin de se libérer des mesures d'urgence et même de certains droits spécifiques qui, conçus pour leur venir en aide, finissent par les enfermer dans le provisoire. En effet, l'histoire enseigne que le provisoire appliqué aux populations très démunies devient vite la norme pour elles. Sans nous en rendre compte, nous sommes arrivés à élever les aides et mesures provisoires au rang de droits essentiels. C'est ainsi qu'on parle de droits à l'aide nutritionnelle, à l'hébergement, à l'urgence ! Ce ne serait pas dramatique s'ils étaient conçus comme des tremplins vers l'accès aux droits fondamentaux qui, seuls, permettent la liberté et l'autonomie. Or, trop souvent, parce qu'ils deviennent nos objectifs prioritaires quasi uniques et qu'ils mobilisent ainsi toutes nos énergies, ou parce qu'ils sont jugés « suffisants pour les pauvres », ils font obstacle aux droits fondamentaux. [...]

L'hébergement d'urgence est nécessaire pour pouvoir répondre aux besoins, notamment avec l'afflux actuel des demandeurs d'asile. Pour autant, il ne peut pas devenir un but en soi car il ne répond pas à l'exigence du droit fondamental au logement. A l'instar d'autres droits et mesures liés à l'urgence, il risque de pallier les insuffisances de la société et des pouvoirs publics qui tendent à s'exonérer de leurs

responsabilités essentielles sur le dos des associations. [...]

Ainsi, n'est-il pas scandaleux que dans la quatrième puissance économique au monde, les distributions de nourriture ne cessent de se professionnaliser et d'augmenter, sans que cela ne pose vraiment question ? Nous assistons tous les hivers au lancement médiatisé, en présence du Premier ministre, des premières distributions de nourriture. [...] L'engagement des bénévoles est loué, à juste titre, mais n'est-il pas aussi, d'une certaine manière, utilisé ? [...] Même si l'on cherche à humaniser ces distributions et à former les bénévoles qui s'y engagent – ce qui constitue un progrès et qu'il faut encourager –, n'oublions pas que nous restons dans le domaine du palliatif, dans la réponse en urgence à une situation anormale. [...]

De fait, lorsqu'une personne en grande pauvreté s'avise de réclamer le respect d'un de ses droits fondamentaux, on juge sa demande incongrue et on la remet à sa place. [...] Il n'en va pas autrement pour les personnes qui prennent le risque de mourir de froid plutôt que rassurer notre conscience en rejoignant chaque soir un lieu d'accueil. Nous dirons qu'elles sont irresponsables, mais ne sommes-nous pas plus irresponsables encore ? Nous avons en effet cette faculté de nous lamenter chaque hiver devant les morts de froid et de refuser en même temps que l'on construise des logements sociaux près de chez nous. Nous avons cette faculté d'accepter l'abandon de milliers de familles dans des quartiers ghettos où sévit un chômage endémique et de nous insurger quand les jeunes de ces quartiers se livrent à la violence. Nous avons cette faculté d'exiger la sécurité pour nous, alors que nous ne nous sommes guère préoccupés de l'insécurité totale (économique, culturelle, familiale) dans laquelle vivent les plus démunis. Nous avons cette faculté d'invoquer la démocratie quand nos intérêts sont en jeu et d'ignorer qu'elle nous commande de veiller à ce que toute personne soit reconnue dans son égale dignité et puisse accéder à ses droits fondamentaux. N'est-ce pas aussi cela que nous signifient ceux qui prennent le risque de mourir de froid à la rue ?

Lucien Duquesne est vice-président du mouvement ATD-Quart-Monde.

A Lyon : Les 3 associations du collectif Veille Sociale en bref ...

<p>L'association « Entretemps », à travers ses 2 CHRS et un CHU accueillant des femmes avec enfants, a été la première confrontée au problème des demandeurs d'asile, et a intégré, à la demande de la DASS, une commission décidant de l'admission des familles à l'hôtel. Parallèlement, l'association a mis en place un centre d'hébergement destiné à de jeunes errants. avec leur chien : enfin</p>	<p>un accueil de jour à Part Dieu complète le dispositif</p> <p>« Accueillir, loger, insérer, et accompagner », tel est le projet développé par Notre Dame des Sans Abri depuis 1950, à travers l'« historique » Centre d'Hébergement Gabriel Rosset, mais aussi d'autres centres accueillant des familles ou des couples, pour un temps</p>	<p>plus ou moins long. Accueil de jour, service insertion, lits de repos, sont également des activités proposées par NDSA.</p> <p>Régis met l'accent sur la notion d'accompagnement individualisé autour de 2 pôles : le logement et l'emploi. Cela à travers un CHRS, un centre d'adaptation à la vie active et un service d'accompagnement social.</p>
---	---	---

des nouvelles de la Fédération

Journée de formation du 27 mars 2003

17 participants s'étaient déplacés pour rejoindre le siège du Samu Social de Paris où se déroulait cette première session de formation. De Rouen à Perpignan, en passant par Villeurbanne et la région parisienne, huit SAMU sociaux étaient ainsi représentés pour échanger sur les problématiques rencontrées et les pratiques adoptées. La richesse des interventions et des discussions, autour des principes fondateurs du samusocial, a été unanimement appréciée. Chacun a pu se retrouver dans l'une ou l'autre des expériences rapportée : processus de désocialisation et rappel des missions

samusocial par le Dr Xavier Emmanuelli, souffrance psychique et grande précarité par le Dr Sylvie Zucca, présentation du Samusocial de Paris par sa directrice Générale, Mme Stéfania Parigi, l'expérience du travail en réseau par Pascal Delolme de la Veille Sociale de Lyon, et enfin quelques mots sur la pratique sociale telle que vécue par Valérie Lavergne et « ses » Samaritains (bénévoles du SSP). En revanche, la concentration de ce programme sur une journée a paru fort dense à beaucoup d'entre nous et les prochaines sessions se dérouleront sur 2 jours. Quelques suggestions nous ont été faites quant aux

thèmes à traiter : comment construire un réseau ? ; les addictions ou les pathologies psy : quelle attitude adopter, quels partenaires solliciter ? En projet : une formation organisée avec le SAMU Social de l'Aire Toulonnaise, ouverte à toute la région sud, qui pourrait avoir lieu en octobre prochain ; un groupe de travail avec la Croix-Rouge pour réfléchir à des opérations communes. En attendant, chacun d'entre vous est toujours le bienvenu pour une visite du dispositif parisien.

Contact : Marie-Anne Cantin
01.53.66.12.62

La santé des sans-domicile usagers des services d'aide

En 2001, 16% des sans-domicile usagers des services d'aide s'estiment en mauvaise santé, contre 3% de la population ayant un logement personnel. Les conditions de vie difficiles, le stress, une mauvaise alimentation fragilisent cette population et augmentent les risques d'être malade. Si vous voulez en savoir plus sur cette enquête intéressante publiée par l'INSEE en avril dernier, elle est accessible sur le site http://www.insee.fr/fr/info/le_theme.asp?theme_id=5, et nous pouvons également en envoyer copie à ceux qui n'ont pas accès à internet.

Réforme du droit d'asile –

Le Figaro du 17 avril 2003

A compter du 1^{er} janvier 2004, l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides), qui reste sous la tutelle du Quai d'Orsay, deviendra le guichet unique de traitement des demandes d'asile. La commission de recours des réfugiés (CRR) devient, quant à elle, l'unique recours juridictionnel. Ces dernières années, la hausse du nombre de demandeurs d'asile a créé un encombrement tel que les délais de traitement se sont considérablement allongés, atteignant deux ans en moyenne. D'ici la fin de l'année, le gouvernement veut ramener ce délai à deux mois maximum ; en outre, tous les demandeurs d'asile seront individuellement auditionnés.

RTL, le 14/05/2003 – La galère des SDF, c'est toute l'année

On ne parle plus du tout d'eux, passés les grands froids et un moment d'apitoiement, les SDF, c'est vrai, disparaissent tout simplement de l'actualité, mais certainement pas des rues de nos villes.

Pourtant, leur vie n'est pas plus facile en été qu'en hiver, bien au contraire, car beaucoup de centres d'hébergement par exemple ferment à partir du mois d'avril pour ne rouvrir le plus souvent qu'à l'automne.

Depuis quelques jours, il pleut, et la pluie, pour un SDF, c'est terrible, parce que le duvet est trempé, le manteau est trempé, on vit sans arrêt dans l'humidité.

Après la fermeture des centres d'hébergement au printemps, l'été verra les bénévoles partir en vacances et du coup les distributions alimentaires se raréfier, surtout au mois d'août. A la rue, la galère c'est toute l'année.

Fédération «on line» !

Le Samusocial International aura très prochainement son site internet qui rendra accessible au grand public un suivi de ses projets à l'étranger. Pour la France, un lien sera possible avec le site du Samusocial de Paris, ... et la Fédération sera bien sûr présentée, avec les coordonnées de tous les adhérents, et l'accessibilité «en ligne» à votre journal !

En projet également une page «petites annonces» où vous pourrez éventuellement lancer des appels pour le recrutement de bénévoles, etc. Rendez-vous donc d'ici fin juin sur www.samu-social-international.com

Marseille : vers un GIP

A Marseille, le Samusocial relevant de la mairie compte aujourd'hui 40 personnes et 5 véhicules, pour une capacité d'intervention 24 h sur 24 et 365 jours par an. Mais l'Unité d'Hébergement d'Urgence manque de lits médicalisés, et des actions sont actuellement menées auprès des partenaires DDASS, AP et Sécurité Sociale pour offrir un lieu capable d'ac-

cueillir des personnes sans domicile, nécessitant des soins «à domicile». L'attention se portera ensuite sur la mise en place d'un Groupement d'Intérêt Public pour regrouper autour de la mairie : les associations, l'AP, des structures telles que l'EDF et les Compagnies des eaux, et ainsi mieux lutter contre l'exclusion et la grande précarité.

La Croix-Rouge à Calais

Après la fermeture du centre de Sangatte, la Croix-Rouge a créé en janvier dernier un samusocial sans hébergement à Calais, à destination des

sans-abri et des réfugiés errant dans les rues. Des bénévoles sillonnent la ville à bord de deux camions, pour distribuer repas chauds et duvets.

La Rochelle : du nouveau à l'APAPAR

L'APAPAR, s'est doté cet hiver d'un véhicule tout neuf, pour sillonner, comme tous les après-midi et tous les soirs depuis 3 ans, les rues de La Rochelle et des communes environnantes. Par ailleurs, à la demande de la municipalité, et pour lutter contre la peur et l'insécurité, l'association a recruté pour une mission de 6 mois un éducateur de rue dont le rôle était d'instaurer une relation de confiance avec les jeunes errants, de les accompagner vers les dispositifs de droit commun, pour les soins médicaux, les affaires de justice, ou le droit au RMI. Enfin, un partenariat a été établi avec la clinique vétérinaire St Roch pour contrôler les conditions sanitaires des chiens.

